



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté

Besançon, le

Service Prévention des Risques  
Pôle Inter-régional de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages  
Hydrauliques

**ACCORD CADRE pour l'amélioration des  
écosystèmes du Doubs Franco-Suisse**

**Réunion du Comité de pilotage  
du 23 avril 2010**

Nos réf. : SPR/PISCOUH/TM/N° 2010 -

Vos réf. :

Affaire suivie par : Thierry Meyer

thierry.meyer@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03.81.21.69.68 – Fax : 03.81.21.69.99

**PROJET**

Sous la présidence de Monsieur Philippe MERLE, Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, assistaient à la réunion qui s'est tenue dans les locaux de la DREAL à Besançon :

- Mme ADAM – Agence de l'eau
- Mme BORDERELLE - ONEMA
- Mme COLLIN-HUET - DREAL
- M. GAUDOT – DDT du Doubs
- M. GUIBERT Nicolas
- M. HEFTI – OFEV
- M. JAUSS – La Goule SA
- M. LALLE- EDF
- M. LETZELTER – EDF
- M. MALAVAUX – AAPPMA 'La franco-suisse'
- M. MEYER-DREAL
- M. MIRONNEAU Société de pêche 'La Gaule'
- M. NOEL – Canton du Jura
- M. SEACH' - DREAL
- M. SCHAPPLER – EDF
- M. TRIBOULET - Fédération pêche du Doubs
- M. WENCKER - ANPER-TOS FNE

ont été excusés :

- M. BALLI – OFEN
- M. FIECHTER – Canton de Neuchâtel
- M. HALLIEZ – Conseil Régional Franche- Comté
- M. JUILLERAT – OFEN

n' a pas été représenté :

- GROUPE E – SFMC

[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

M. MERLE décline les points mis à l'ordre du jour :

**1/ Point de l'Accord Cadre**

-Présentation du projet de cahier des charges pour le suivi 2010/2011

**2/ Points en dehors de l'Accord Cadre**

-Bilan 2009 des mesures volontaires des exploitants

-Travaux au CHATELOT

-Événement du 31 décembre 2009

- Arrêt progressif des groupes turbines du CHATELOT

**3/ Point divers à la demande de la Fédération de Pêche du Doubs :**

- Incident du 18 avril 2010 ayant causé une mortalité de poissons dans le secteur de Goumois

Pour compléter cette introduction, M. MERLE informe les participants de la prochaine date de séance de la Commission Mixte qui se déroulera à Goumois le 5 mai prochain. Le bilan 2009 des mesures volontaires des exploitants sera présenté à la Commission Mixte par les autorités de contrôles : DREAL et OFEN.

La version projet de la dernière réunion du comité de pilotage du 19 janvier 2010 est actée sans modification supplémentaire. Le compte rendu définitif sera donc transmis aux membres dans les prochains jours.

L'Établissement Public Territorial de Bassin, Saône Doubs ayant demandé sa participation à la prochaine réunion du comité de pilotage, M. MERLE consulte pour avis les participants présents et recueille un avis favorable de la part des membres du comité de pilotage.

La réunion débute par les sujets du point 2/ de l'ordre du jour.

Bilan 2009 des exploitants

EDF indique que le rapport du bilan 2009 n'est pas encore disponible pour les autorités de contrôles. En revanche, EDF s'engage à le transmettre avant la réunion de la Commission Mixte du 5 mai prochain.

M. LALLE indique que les travaux sur l'aménagement du Refrain sont quasiment finalisés. L'usine est désormais en exploitation. Des tests de régulation de débits par paliers lors du redémarrage du REFRAIN ont pu être réalisés, certains en présence de la Fédération de Pêche « La franco-suisse ». Actuellement, la baisse des débits selon une régulation amortie est possible sous un contrôle manuel toutefois de l'exploitant.

M. MALAVAUX fait part de constats observés sur le terrain : une baisse rapide des débits de 30 m<sup>3</sup>/s à 20 m<sup>3</sup>/s ne cause pas vraiment d'impact pour le milieu. En revanche à partir de 20 m<sup>3</sup>/s puis au dessous, il y a des risques d'exonder les gravières et notamment de 20 m<sup>3</sup>/s à 10 m<sup>3</sup>/s si cette diminution est trop rapide. En outre, les gravières découvertes ne sont pas toujours les mêmes rendant difficile l'identification des zones à risques. Le test effectué de 20 m<sup>3</sup>/s jusqu'à 4m<sup>3</sup>/s en 4 h est satisfaisant côté Fédération de Pêche : les variations de débits sont acceptables pour le milieu aquatique.

Mme COLLIN-HUET indique la nécessité d'associer de façon pragmatique les observations relatives aux variations des débits avec les hauteurs d'eau afin de définir les zones prioritaires découvertes.

M. TRIBOULET demande si la démarche faite avec EDF pour le Refrain peut être reconduite sur l'aménagement de La Goule.

M. JAUSS répond être ouvert à cette démarche.



#### Incident du 18 avril 2010

M. TRIBOULET indique que EDF a correctement baissé au REFRAIN le débit par paliers mais à hauteur de LA GOULE, il s'est produit une amplification du débit suivi d'un creux préjudiciable pour le milieu. Le relevé des débits est présenté à l'exploitant.

Étant donné que l'exploitation était en mode automatique, M. JAUSS dit ne pas comprendre ce qu'il a pu se passer et s'engage à examiner attentivement le problème soulevé.

M. MERLE indique que cette amplification et ce creux observés le 18 avril sont déjà mentionnés dans le rapport hydrologique. A priori, cette situation est donc déjà arrivée à plusieurs reprises.

#### Arrêt progressif des groupes turbines du CHATELOT après une longue période de déversement

M. MERLE indique que suite au dernier Conseil d'Administration, SFMC est disposé à entrer en matière sur ce sujet.

Suite à une rencontre récente avec SFMC, M. Mironneau confirme la volonté du concessionnaire à étudier le sujet. Cependant, il suggère qu'un groupe de travail impulsé éventuellement par la DREAL soit lancé pour régler concrètement cette question récurrente.

M. MERLE prend acte de son intervention.

#### Incident du 31 décembre 2009

M. MERLE reformule les conditions de l'incident en indiquant que des travaux de remplacement du système de manœuvre des vannes de fond sont prévus sur l'aménagement du Châtelot et l'exploitant a cherché à protéger les travaux lors d'une annonce de crue.

M. MEYER précise que le règlement d'eau est respecté. En revanche, les consignes d'exploitation en périodes de crues n'ont pas été appliquées le 31 décembre. En effet, dans les consignes de crues, l'ouverture d'une vanne de fond dépend du débit de crue mesuré aux Brenets et de la cote du niveau de la retenue au moment de la crue. Ici, pour protéger la plateforme de travail située au droit du déversoir, une vanne de fond a été ouverte non pas conformément aux indications de l'abaque de la consigne mais à une cote de retenue inférieure d'environ 2 m.

Une consigne provisoire a donc été demandée à SFMC pour poursuivre l'instruction du dossier et l'autorisation administrative d'exécution des travaux.

Par ailleurs, M. MEYER indique que pour la sûreté de l'ouvrage des essais à vide et en charge de la vanne sont nécessaires avant d'envisager les mêmes travaux sur la seconde vanne.

Cette question de sûreté de l'ouvrage sera examinée par les deux services de contrôles en considérant bien entendu les enjeux environnementaux. Les conditions d'essais ne sont pas encore arrêtées mais il peut être envisagé de fermer la vanne de garde pour essayer la vanne de fond sur toute sa plage de fonctionnement et réaliser un essai en charge à une très faible ouverture sans impacter le milieu. Une ouverture complète de l'ordre de 90 m<sup>3</sup>/s lors d'un déversement du barrage pourrait ensuite finaliser le test de bon fonctionnement. Un décalage des travaux pour effectuer les travaux sur la deuxième vanne n'est pas à exclure.

#### Démolition du seuil du Châtelot :

Les compléments demandés à l'exploitant viennent d'arriver à la DREAL et sont en cours d'examen. La procédure d'autorisation « légère » ou « lourde » sera définie très prochainement par la DDT.

Concernant les travaux, s'il est nécessaire de réduire le débit réservé durant les travaux, il sera précisé comme prescription dans l'autorisation administrative française de compenser le débit réservé depuis l'usine du Châtelot.



## Mesures volontaires des exploitants

### → **Mesure 1 et Mesure 3 relatives à la pratique de la pêche et aux profils des éclusées**

M. MERLE rappelle que le bilan des mesures a conduit à demander aux exploitants une modélisation des éclusées. La note de cadrage présentée par EDF le 19 janvier paraît insuffisante au regard des attentes (cf. compte rendu de réunion). Le délai de mise à disposition en 2011 de la modélisation est aussi jugé trop long.

M. LALLE rappelle les difficultés de mise en œuvre et indique qu'EDF a fait appel à un prestataire pour cette modélisation. EDF s'engage à examiner la possibilité d'anticiper la production du modèle. Une réponse sera donnée en septembre après l'étape de collecte et de mise en forme des données. EDF souligne que l'étude prévue s'intéresse aux débits dans les tronçons du Doubs franco-suisse et qu'il n'a pas perçu l'étude complète demandée par la DREAL consistant à intégrer dans l'étude la partie habitat du milieu

Mme COLLIN-HUET rappelle qu'il existe des outils pour évaluer le potentiel d'accueil pour les espèces aquatiques (espèces cibles) en fonction des valeurs de débits. Il s'agit de méthodes dites de microhabitats qui ont pour but d'analyser la relation dynamique entre les variations de débit et les variations d'habitats physiques des espèces. Ces méthodes sont bien connues par EDF qui a développé sa propre méthode. On utilise fréquemment la méthode EVHA (Évaluation de l'Habitat) ou ESTIMHAB qui fait une modélisation des résultats de la méthode EVHA à partir de mesures simplifiées. Pour ce faire il convient de réaliser non plus des relevés topographiques mais des relevés géométriques et géomorphologiques de tronçons de rivières homogènes. Cette méthode est moins onéreuse et le logiciel est gratuit et téléchargeable sur le site du CEMAGREF de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.cemagref.fr/search?SearchableText=estimhab>

M. LALLE répond qu'il sollicitera les experts EDF pour examiner cette faisabilité d'étudier les hauteurs d'eau en fonction des débits.

### → **Mesure 2 relative au marnage de la retenue de Biaufond.**

M. HEFTI rappelle que le Conseil Fédéral attend pour l'été 2010 un essai à l'échelle 1 :1 pour constater le marnage effectif de la retenue.

M. NOËL demande ce qu'il en est des scénarii proposés par EDF et des décisions finalement retenues : îlot, réaménagement des berges par les sédiments, ...

Un débat s'installe pour cette mesure. L'analyse physico-chimique des sédiments a montré en septembre 2009 que les sédiments étaient toxiques. La question de mobilisation des sédiments soulève d'autres contraintes environnementales : gestion de ressuyage des boues, tests mécaniques, matières en suspension dans et à l'aval de la retenue, ...

M. WENCKER fait part de son expérience sur le RHIN où des travaux ont été stoppés parce qu'on ne sait pas bien maîtriser les MES.

La Fédération de pêche indique qu'elle ne souhaite pas un tel essai pouvant sacrifier des tonnes de poissons.

Mme BORDERELLE suggère qu'il serait intéressant de voir figurer dans le rapport ce qui a été déjà réalisé auparavant : impact du marnage plus accentué, projet de rehausse du barrage avec les conséquences au remous à la Rasse ; les problèmes de flaques si on creuse la retenue ; les problèmes des MES avec des sédiments toxiques.

Dans l'objectif de répondre aux attentes de tous les protagonistes, M. MERLE demande à EDF un rapport exhaustif quant aux études et conclusions tirées ainsi que le cas échéant la justification de la réalisation de l'essai 1 :1

EDF s'engage à transmettre le rapport demandé avant la réunion du 1er juin entre les exploitants et les services de contrôles.

M. HEFTI demande comment peut-on envisager un règlement d'eau pour 2014 avec des conditions de réalisation de plus en plus limitées ?



Pour préparer le futur règlement d'eau, M. MERLE répond que les pistes sont effectivement réduites à l'aval, il faut donc examiner les possibilités offertes à l'amont au CHATELOT. La question du futur règlement d'eau sera débattue lors de la séance de la Commission Mixte du 5 mai prochain. Il convient donc d'attendre cette rencontre avant de prendre position.

→ **Mesure 4 relative à une éclusee par jour** : la mesure peut être conservée

→ **Mesure 5 relative à un rapport de bilan des exploitants** : le rapport est donc attendu pour le 5 mai.

#### Présentation du projet de cahier des charges pour le suivi 2010/2011

Mme COLLIN-HUET présente le projet de cahier des charges. Sa présentation est annexée au présent compte-rendu. Ce projet intègre l'ensemble des recommandations du comité scientifique.

Mme COLLIN-HUET précise qu'elle transmettra le cahier des charges dans les meilleurs délais aux membres du comité pour observation. Ensuite, une consultation sera effectuée.

M. MERLE avant de clore la réunion, rappelle le relevé de conclusions :

1. L'EPTB en la personne de Melle Florence CARONNE sera désormais invitée aux réunions de l'accord cadre
2. Le rapport conjoint des exploitants pour l'année 2009 est attendu avant la réunion de la Commission Mixte du 5 mai
3. La société « La GOULE » s'engage à étudier avec l'APPMA la Franco Suisse les possibilités de modalité de baisse des gradients de débits afin de limiter les conséquences sur la faune piscicole
4. EDF se rapprochera des experts internes pour étudier la faisabilité de coupler la modélisation mathématique de la propagation des éclusées avec une méthode de type micro habitat pour obtenir une analyse dynamique entre les variations de débits et les variations d'habitats
5. EDF rédigera et fournira un rapport exhaustif sur les analyses effectuées sur la retenue de Biaufond et tirera des conclusions quant aux possibilités de démodulation et propositions de scénarii de gestion
6. le cahier des charges en vue de l'étude du suivi de l'impact des débits réservés sera soumis à l'avis du comité de pilotage dans les meilleurs délais.

**La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au 9 juillet 2010 à 9 h 30 à Besançon (DREAL - Salle Pescador)**

P/ Le Directeur Régional et par délégation,  
Le Chef de Service Prévention des Risques adjoint

Marie-Pierre COLLIN-HUET

